

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels		
Filière	Bachelor en Arts Visuels		
Orientation	–		
Titre du module	Art-définition IV		
Code	3AV22	AAV303726F26	
Type de formation	Bachelor		
Semestre	Semestre 6		
Crédits ECTS	9		
Prérequis	150 crédits ECTS validés		
Langue	Français		
Lieu	ECAL		

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Le module poursuit les objectifs du module 3AV12. Il vise à renforcer les compétences de l'étudiant·e en matière de recherche dans le champ de l'art contemporain et à perfectionner ses techniques et stratégies de valorisation. L'étudiant·e doit alors être à même de concevoir un projet libre servant de base au travail de diplôme, de maîtriser son exposition et de convaincre le jury par la pertinence de son discours et de(s) la pièce(s) présentée(s).		
Contenu et formes d'enseignement	Projet personnel (12 périodes hebdomadaires): développement d'un travail de recherche et expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur·es de la filière.		
Formes d'évaluation et de validation	Evaluation en cours de semestre par un jury formé des professeur·es de la filière. L'évaluation prend en compte l'assiduité des étudiant·es aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum.		
Modalités de rattrapage	Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.		
Enseignant·e·s	Professeur·es et intervenant·es du BA Arts Visuels		

Responsable module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	20 août 2026	Par	Stéphane Kropf